



## Conditions générales d'utilisation de la carte de membre

1. La carte de membre (ci-après CDM) n'est valable qu'après signature au verso de celle-ci.
2. La carte de membre reste la propriété de l'Association du L! Bar, elle est prêtée à titre personnel au membre titulaire de cette dernière. Elle est non-transmissible.
3. La CDM est d'une part l'attestation de l'affiliation du titulaire à l'association du L! Bar et permet l'accès aux soirées réservées aux membres, d'autre part elle est un porte-monnaie électronique qui permet de régler ses consommations au Lustricum.
4. La CDM est personnelle et non-transmissible.
5. La perte de la CDM doit être signalée au plus vite, le cas échéant dans les 14 jours à l'adresse email : [membres@le-lustricum.ch](mailto:membres@le-lustricum.ch) ou au Lustricum pendant les heures d'ouverture. Le solde de la CDM perdue ne pourra ni être remboursé, ni transférer.
6. Une nouvelle CDM peut être commandée, elle coûtera 10.- CHF (dix francs), cette somme n'inclut pas la cotisation annuelle et n'est dans aucun cas transformé en crédit. Un membre peut disposer au maximum de deux nouvelles cartes par année civile.
7. La CDM peut être rechargée à la caisse du Lustricum pendant les heures d'ouverture.
8. Lorsqu'un membre décide de quitter l'association, il doit joindre sa carte à sa démission écrite.
9. Toutes autres cas, qui ne seraient pas traités dans les Conditions générales, seront traités et résolus au cas par cas par le Conseil d'Administration de l'association du L! Bar.
10. La signature au verso de la CDM vaut pour l'acceptation des Conditions générales d'utilisation de la carte de membre, énoncés ci-dessus.

Pour toute autre question ou renseignement : [membres@le-lustricum.ch](mailto:membres@le-lustricum.ch)